

**Sujet** :[INTERNET] enquête publique concernant un projet d'agrovoltaïsme à Pleyber Christ

**Date** :Mon, 15 Apr 2024 15:08:32 +0200 (CEST)

**De** :Piquet-Pellorce Daniel

**Pour** :pref-consultation@finistere.gouv.fr

AVIS CONCERNANT LE PROJET DE FERME AGRIVOLTAÏQUE COMPORTANT TROIS PERMIS DE CONSTRUIRE  
SITUÉE AUX LIEUX-DITS LOHENNEC ET KERANGUEN SUR LA COMMUNE DE PLEYBER-CHRIST:

Il y a sans doute lieu de rappeler que les installations photovoltaïques doivent être implantées prioritairement sur les toitures, ombrières, bâtiments publics, industriels et agricoles ainsi que sur toute surface déjà artificialisée, friches industrielles, décharge, etc.

Toutefois il est à noter que le présent projet conduit à une artificialisation des sols extrêmement faible, que les impacts environnementaux en termes de biodiversité, de qualité et quantité de l'eau, et même de paysage, sont très limités, que l'exploitation agricole reste en agriculture biologique avec maintien des terres en prairie, et que l'exploitation photovoltaïque contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Aussi je suis favorable à la réalisation de ce projet qui peut servir d'exemple pour d'autres projets d'agrovoltaïsme.

Le dossier se situant dans le corridor écologique lié à la rivière Coat Toulzarc'h affluent de La Penzé, il serait souhaitable que soit organisé un comité de suivi écologique sur une durée de trois ans afin de vérifier les évolutions éventuelles concernant la faune, les données relatives à la cohabitation avec ce type d'installation photovoltaïque étant encore assez faibles.

Daniel Piquet-Pellorce

Morlaix